

BULLETIN DE SOUTIEN

Créée en 1991, la Fondation Robert Schuman œuvre en faveur de la construction européenne. Etablie à Paris et Bruxelles, elle est un centre de recherches et un organisme de coopération.

Elle a pour principales missions :

- La promotion des idées européennes ;
- La contribution au débat d'idées par la recherche et la réflexion ;
- La publication de documents d'informations européennes.



Soutenez la Fondation Robert Schuman et participez à son action en Europe

■ Particuliers

- 50 € 150 € - Je reçois alors l'intégralité des publications de la Fondation
- Autre montant€

Un reçu fiscal vous sera adressé en retour.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 18 Février 1992, la Fondation Robert Schuman est habilitée à recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Il est rappelé qu'au titre des versements et dons effectués :

- Les contribuables bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable (art. 200-3 C.G.I.).
- Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (art. 238 bis 2 CGI).